



# CAMPING DU PONT\*\*\*

Yasmine et Jean-Claude LOUCHARD

Chemin du Cirque de Gens

07120 PRADONS

Tél.: 04.75.93.93.98/ Fax : 04.75.36.84.13

campingdupont@wanadoo.fr

## Contrat de réservation d'un emplacement

**NOM** \_\_\_\_\_ **PRENOM** \_\_\_\_\_  
SURNAM / NAAM GIVEN NAME / VOORNAM

**ADRESSE** \_\_\_\_\_  
ADDRESS / ADRES

**Code postal** \_\_\_\_\_ **VILLE** \_\_\_\_\_ **PAYS** \_\_\_\_\_  
POSTAL CODE / POST CODE city / stad COUNTRY / LAND

**Tel** \_\_\_\_\_ **PORTABLE** \_\_\_\_\_ **E-MAIL** \_\_\_\_\_  
TEL / TEL MOBILE E-MAIL / E-MAIL

FORFAIT 2 PERS / 2 PEOPLE / FORFAIT 2 PERS

Branchement électrique / Connection for electric appliance / Clectriciteisaansluiting

Nb d'adultes / Nr of adults / Aantal volwassenen \_\_\_\_\_

Nb d'enfants + 10 ans / Nr of children age 10 + / Aantal kinderen +10 jaar \_\_\_\_\_

Nb d'enfants de 7 à 10 ans / Nr of children age 7 to 10 / Aantal kinderen van 7 tot. 10 jaar \_\_\_\_\_

Nb d'enfants de - 7 ans / Nr of children age - 7 / Aantal kinderen van -7 jaar \_\_\_\_\_

Nb de voitures / Nr. Of vehicles / Aantal wagens \_\_\_\_\_

Date d'arrivée / Arrival date / Datum Va aankomst \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/ à partir de 12h00

Date de départ / Départure date / Datum van vertek \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/ à 12h00

animal / animal / dieren \_\_\_\_\_

Carvane / Caravan / Caravan  Tente / tent / tent  Camping car / car camping /camper

**J'accepte les conditions de location ci après et je joins 80€ d'arrhes plus 8€ de frais de dossier.**

Règlement par / payment by / Betaling via:

Cheque   
Cheque / cheque

Cheque vacances   
Vacation cheque / Vacantiecheque

Mandat postal   
Postal money order / Postwissel

Autre

Date \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/

« Bon pour accord »  
Acceptance / Voorakkoord  
+ SIGNATURE

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- 1- La location de votre emplacement ou hébergement ne deviendra effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location accompagné de l'acompte demandé.
- 2- La location est conclue pour la durée du séjour déterminé dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
- 3- Le locataire doit se présenter au jour et à l'heure précisé dans le contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire est prié d'en informer le camping. Le cas échéant celui-ci pourra redispoper de l'emplacement ou de l'hébergement dans un délai de 24 heures après la date prévue de l'arrivée. L'acompte restera acquis.
- 4- Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérée à 12h également, quand à l'hébergement il sera disponible à partir de 16h et libéré à partir de 10h.
- 5- En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le contrat il vous sera facturé pour un emplacement la période réservée sur la base d'un forfait 2 personnes et pour un hébergement la totalité du séjour.
- 6- L'emplacement définitif sera déterminé par le camping, en aucun cas vous ne pourrez revendiquer un emplacement précis.
- 7- Par précaution pour les emplacements loués avec électricité se munir d'une rallonge électrique et d'une prise européenne.
- 8- Barbecue bois et charbon interdit.
- 9- Tarifs et règlement du séjour : le prix de l'hébergement comprend l'eau, le gaz, et l'électricité. Le forfait de base pour un emplacement comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente, la caravane, le camping car et 1 voiture ainsi que l'accès aux sanitaires. La taxe de séjour en sus destinée à la commune et au Conseil Général est de 0.55 € par jour et par personne de plus de 13 ans. Les animaux sont acceptés, ils doivent être tenus en laisse, tatouages et carnet de vaccination sont obligatoires. Tout animal entrainera un supplément journalier. Le solde du montant de l'hébergement sera réglé le jour d'arrivée ainsi que les taxes et suppléments précisez ci-dessus. Concernant les hébergements il sera demandé, au locataire, le jour de son arrivée un chèque de caution de 150€. Cette caution est restituée à la fin du séjour si celui-ci se situe durant les heures d'ouverture de la réception ou alors dans les 5 jours suivant le départ, par courrier (déduction faites du coût de la remise en état des lieux si des dégradations ou des pertes étaient constatées). L'entretien reste à la charge du locataire de l'hébergement durant toute la durée de son séjour avant son départ il devra être laissé en parfait état de propreté. Le cas échéant un forfait ménage de 35€ sera retenu sur la caution. Les draps et linge de maison ne sont pas fournis.
- 10 - Un seul animal de petite taille sera accepté par hébergement.
- 11 - Toute annulation doit-être notifiée par lettre recommandée au camping l'acompte reste acquis par le camping quel que soit le motif de l'annulation. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée le montant total de votre séjour vous sera demandés.
- 12- La réservation devient effective lorsque le locataire aura fait parvenir les arrhes soit pour l'emplacement 80€ ou 25% du montant total pour l'hébergement, le contrat avant la date limite indiquée ainsi que les 8€ de frais de réservation. Dès réception de l'acompte une confirmation vous sera envoyée.
- 13- La caution ne constituant pas de limite de responsabilité il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension « villégiature » (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.
- 14 - La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagé en cas de :
  - ♦ de vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit, pendant ou suite à vitre séjour.
  - ♦ nuisances dues aux phénomènes naturels (météo, insectes etc...)
  - ♦ panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture des installations du camping. Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping, de limitation d'accès à certaines installations y compris la piscine, nécessitées par le respect des normes de sécurité ou des travaux d'entretiens périodiques.
- 15- Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le Tribunal de Privas seul compétent en cas de litige.